Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

DARES

Juin 2001 - N° 26.1

PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES SCOLARITÉS ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (1998-2000)

La reprise de l'emploi s'est traduite par une forte progression des embauches, bénéfique pour les jeunes les plus récemment sortis de l'école. En mars 2000, bien que plus nombreux, les sortants du système éducatif ont eu de meilleures conditions d'insertion que précédemment : la baisse du chômage a été rapide, le travail à temps partiel contraint a reculé, la part des contrats temporaires dans les embauches s'est réduite, les salaires et la qualification des emplois ont légèrement repris. Ce sont surtout les plus diplômés qui ont profité de cette amélioration.

Les jeunes femmes tirent parti de leurs diplômes plus élevés : en début de carrière, elles occupent, dans l'ensemble, un peu plus souvent que les garçons un poste intermédiaire ou supérieur et sont légèrement mieux payées lorsqu'elles travaillent à temps plein. Cependant, elles sont encore plus souvent au chômage, et, à niveau de diplôme égal, leurs postes restent moins qualifiés et leurs salaires inférieurs.

Des flux de sortants de formation initiale de plus en plus importants du fait de la légère diminution de la durée des études

Le nombre de sortants de formation initiale dépend principalement des variations de la durée des études (graphique 1). D'après les *variations d'effectifs scolarisés (1),* ils étaient environ 750 000 par an au début des années quatre-vingt, puis 650 000 de 1989 à 1993. Après 1993, la *durée des études* augmente de moins en moins et diminue même en fin de période. De ce fait, le nombre de sortants du système éducatif a fortement augmenté depuis 1994 : plus de 770 000 jeunes sont *sortis de formation initiale* en 1999. Ce mouvement va à l'encontre de l'évolution démographique, puisque les sortants du système

(1) - Les termes en italiques *sont définis avec plus de précision dans l'encadré méthodologique. Le lecteur pourra aussi s'y reporter pour obtenir davantage d'explications sur les représentations graphiques.*

Ministère de l'emploi
et de la solidarité

Avertissement

Cette note est le fruit d'un travail commun avec la Direction de la Programmation et du Développement du ministère de l'Éducation Nationale et fait aussi l'objet de deux notes d'information 01.28 juin et 01.29 juin, plus détaillées sur les questions des scolarités, mais un peu moins précises sur certains thèmes qui ont trait à l'emploi.

Cette étude actualise celle qui a été réalisée fin 1998 sur la période 1996-1998 [2] et enrichit celle qui a été publiée récemment sur la période 1999-2000 [1]. Elle est fondée sur les principaux concepts du Bilan formation emploi 1996 [3] : les niveaux de sortie de formation initiale et l'insertion professionnelle sont appréhendés sur des « cohortes » de sortants, à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE notamment. La situation professionnelle des jeunes est évaluée en cohérence avec l'emploi de la population dans son ensemble, et peut être comparée à celle de leurs aînés. En raisonnant uniquement sur l'année qui suit la sortie de formation, les échantillons sont réduits. Pour plus de fiabilité, les quatre cohortes les plus récentes (c'est-à-dire les jeunes qui ont achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans) sont regroupées pour préciser leurs situations en fonction de leur niveau de diplôme et de leur sexe. En mars 2000, les quatre cohortes les plus récentes ont fini leurs études de 1996 à 1999.

Par rapport aux statistiques par âges, les niveaux d'étude correspondent plus précisément à ceux observés in fine dans les générations (ou bien dans les panels d'élèves). Par construction, les groupes d'âges (par exemple : 14-19 ans, 15-24 ans ou 15-29 ans) sur-représentent ceux qui ont quitté l'école les plus jeunes, donc aux niveaux d'études les plus faibles. Ainsi, parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études et ne sont pas apprentis, 12 % sont diplômés du supérieur en mars 2000, contre 37 % des sortants de 1999 à la même date.

éducatif appartiennent à des *générations* moins nombreuses.

La durée des études, après une forte hausse, baisse légèrement, depuis l'année scolaire 1997-1998. Cela résulte en grande partie des changements d'orientations apparus dans l'enseignement secondaire depuis 1993. De plus fortes proportions de jeunes ont opté pour une formation professionnelle après une troisième générale, notamment par l'apprentissage, au détriment des secondes générales et technologiques *(2)*. La présence plus massive dans l'enseignement supérieur après 19 ans a compensé la baisse de la durée des études secondaires jusqu'en 1996-1997. Ensuite, la durée de la scolarité diminue légèrement sur l'ensemble du système éducatif. Ces formations professionnelles étant plus courtes, la durée de scolarité dans le secondaire a baissé dès l'année scolaire 1995-1996.

Cependant, on assiste actuellement, en 1999-2000 et surtout 2000-2001, à une légère reprise des passages vers les secondes générales et technologiques.

Graphique 1

Le nombre de sortants de formation initiale dépend beaucoup des variations de la durée des études et peu de la démographie

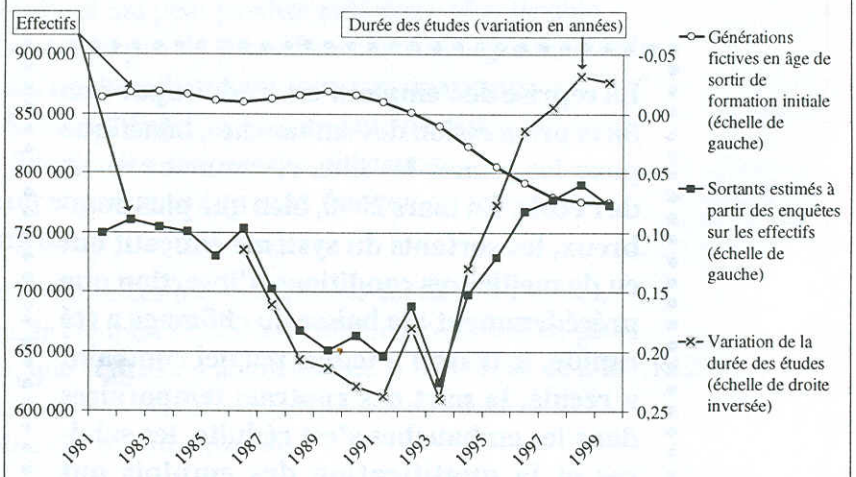

Lecture : en 1990, 865 000 jeunes atteignaient l'âge de sortir du système éducatif (« générations fictives en âge de sortir de formation initiale »). À la même date, la comparaison des effectifs inscrits dans les établissements scolaires et les centres de formation d'apprentis permet d'estimer que 660 000 d'entre eux sortaient effectivement (échelle de gauche). La durée des études avait augmenté de 0,23 année entre la rentrée 1989 et celle de 1990 (échelle de droite inversée).
Sources : Ministère de l'éducation nationale et INSEE (voir encadré méthodologique).

Les diplômes des sortants : répartition assez stable depuis cinq ans

La progression des filières longues de l'enseignement supérieur a été rapide entre 1987 et 1996 : leurs sortants sont deux fois plus nombreux (tableau 1). Depuis 1996, 6 jeunes sur 10 terminent leurs études avec au moins le baccalauréat et 2 jeunes sur 10 avec au moins une licence ou un diplôme de grande école *(3)*.

Par ailleurs, sans changement significatif depuis 1991, près de la moitié des sortants sont titulaires d'un des diplômes professionnels suivants : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT) ou diplôme paramédical ou social ; baccalauréat technologique ou professionnel ; brevet d'études professionnelles (BEP) ou certificat d'aptitude professionnelle (CAP). À la fin des années soixante-dix, leur part était un peu plus faible (autour de 42 %) et, parmi eux, les CAP et BEP étaient largement majoritaires (plus de 7 diplômes professionnels sur 10 contre 4 sur 10 actuellement).

Par ailleurs, plus de 70 000 jeunes finissent leur formation initiale avec un baccalauréat d'enseignement général et environ 20 000 avec un diplôme d'études universitaires générales (premier cycle). En 1996, un peu plus de la moitié des sortants était passée par l'enseignement supérieur (50 % plus récemment), trois quarts d'entre-eux y ayant obtenu un diplôme.

(2) - Il s'agit des préparations aux CAP et BEP en lycées professionnels, lycées agricoles et centres de formation d'apprentis.

(3) - Résultats de l'enquête Emploi, qui dénombre de l'ordre de 770 000 sortants de formation initiale en 1999.

Tableau 1

Diplômes des sortants : forte progression de l'enseignement supérieur entre 1987 et 1996

	Année de sortie								
	77-78	82-83	87-88	90-91	92-93	94-95	96-97	1998	1999
Écoles, licences et plus (supérieur long)	54 000	52 000	70 000	88 000	101 000	131 000	154 000	146 000	162 000
DEUG, Paramédical et social (*)	39 000	30 000	28 000	34 000	30 000	30 000	33 000	43 000	36 000
BTS/DUT et équivalents	24 000	37 000	51 000	65 000	75 000	93 000	92 000	95 000	89 000
Total des diplômés du supérieur	**117 000**	**119 000**	**149 000**	**187 000**	**206 000**	**254 000**	**279 000**	**284 000**	**287 000**
Baccalauréats généraux	70 000	62 000	48 000	52 000	61 000	69 000	80 000	86 000	74 000
Baccalauréats technologiques, professionnels et assimilés	36 000	40 000	38 000	63 000	82 000	91 000	97 000	93 000	103 000
CAP/BEP et équivalents	221 000	n.d	n.d	151 000	142 000	129 000	134 000	130 000	146 000
Total des diplômés du second cycle secondaire	**327 000**	n.d	n.d	**266 000**	**285 000**	**289 000**	**311 000**	**309 000**	**323 000**
Brevet seul	87 000	n.d	n.d	59 000	60 000	53 000	49 000	54 000	55 000
Aucun diplôme ou Certificat d'étude	206 000	n.d	n.d	128 000	112 000	107 000	101 000	102 000	103 000
Total des peu diplômés	**294 000**	n.d	n.d	**187 000**	**172 000**	**160 000**	**150 000**	**156 000**	**158 000**
Dont : « sans qualification » (niveau de formation VI et Vbis)				*71 000*	*68 000*	*57 000*	*57 000*	*58 000*	*60 000*
Ensemble des sortants	738 000			640 000	663 000	703 000	740 000	749 000	768 000
Estimation à partir des inscrits	*756 000*	*758 000*	*685 000*	*654 000*	*656 000*	*713 000*	*772 000*	*790 000*	*773 000*

DEUG : diplôme des études universitaires générales (premier cycle).
BTS : brevet de technicien supérieur.
DUT : diplôme universitaire de technologie.
CAP : certificat d'aptitude professionnelle.
BEP : brevet d'études professionnelles.
n.d : non disponible.
(*) - Formations paramédicales et sociales de niveau III (avec des équivalents du BTS pour les sortants de 1977/1978).
N.B. : ces statistiques prennent mieux en compte les apprentis que celles diffusées précédemment (cf. encadré). Ce sont des estimations (à +/- 20 000 près pour le total) ; les faibles variations ne sont donc pas représentatives. Hormis pour les sortants de 1998 et de 1999, il s'agit de moyennes sur deux années.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi de 1978 à 2000, et Ministère de l'éducation nationale pour l'estimation à partir des inscrits.

Enfin à l'autre extrémité, 20 % des sortants du système éducatif, soit environ 160 000 jeunes, sont peu diplômés, avec au mieux le Brevet. Ils sont presque deux fois moins nombreux qu'à la fin des années soixante-dix. Parmi eux, de l'ordre de 60 000 sont *sortants « sans qualification »* : ils ont fini leur formation initiale en année intermédiaire de CAP ou de BEP, en premier cycle du secondaire, voire en deçà. Les effectifs de sortants « sans qualification », comme ceux de « peu diplômés », sont à peu près les mêmes chaque année depuis 1994.

Ainsi, la distribution des sortants par diplôme a peu varié depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, après les changements importants imprimés par l'extension des filières longues du supérieur, l'élévation des diplômes professionnels et la baisse des flux des moins formés.

Les sortants étant dans l'ensemble plus nombreux, les diplômés des formations professionnelles secondaires (CAP, BEP, baccalauréats professionnels et équivalents) sont 30 000 de plus en 1999 qu'en 1996. La hausse s'explique surtout par l'augmentation des effectifs du second cycle professionnel *(4)* : en proportion des effectifs, les pourcentages de sortants sont stables au niveau IV et en légère hausse pour les CAP et BEP (environ 1 point de plus).

Les filles plus diplômées que les garçons

Les filles obtiennent en plus fortes proportions leur baccalauréat que les garçons. Plus présentes dans les formations paramédicales et sociales, elles étaient un peu plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur que leurs homologues masculins au début des années quatre-vingt-dix (graphique 2). Elles ont accentué leur avantage durant la dernière décennie, en particulier en second et troisième cycle universitaire. Actuellement, plus de 4 filles sur 10 achèvent leurs études initiales avec un diplôme d'enseignement supérieur, contre un peu plus de 3 garçons sur 10. Elles font donc des études plus longues : 5,8 années de scolarité après l'âge de 15 ans, contre 5,4 années pour les garçons (respectivement 4,2 et 4,1 années à la rentrée 1987).

Plus souvent que les femmes, les hommes finissent leurs études avec un diplôme de grande école (près de 6 %) ou, à l'inverse, peu diplômés (23 %). Ils terminent aussi plus

(4) - Pour ces estimations effectuées à partir des enquêtes sur les effectifs du secondaire (collèges et lycées du ministère de l'éducation, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis), on compare les sortants aux effectifs d'inscrits dont ils sont issus.

Graphique 2
Plus de diplômés des universités parmi les femmes, plus de diplômés des grandes écoles et des CAP/BEP parmi les hommes

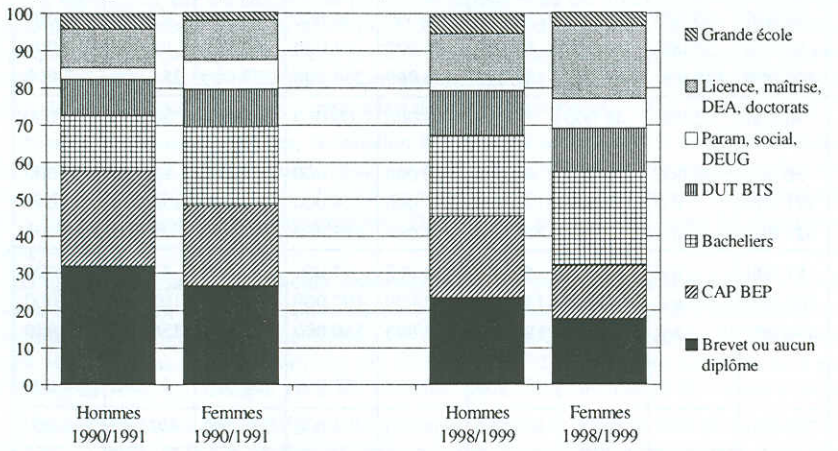

Lecture : de l'ordre de 44 % des femmes qui ont achevé leurs études en 1998 et 1999 (moyenne) sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 34 % environ des hommes.
Source : enquêtes Emploi, INSEE.

fréquemment leur formation initiale avec un CAP ou un BEP (plus de 1 sur 5).

Hommes et femmes sont à égalité, tant en BTS ou DUT, qu'en baccalauréat technologique ou professionnel. Ils y étudient cependant dans des domaines différents : aux femmes plutôt les formations préparant aux métiers de services, aux hommes plutôt celles conduisant aux métiers de l'industrie.

Plus d'emplois après l'école, surtout pour les plus diplômés

Depuis l'été 1997, la reprise de la croissance économique et la politique de l'emploi ont dynamisé les créations d'emplois : + 380 000 en 1998, + 450 000 en 1999 *(5)*. Les recrutements sont en forte hausse : les *nouveaux embauchés* qui travaillent dans leur entreprise depuis moins de un an sont 3,7 millions en mars 2000 sur l'ensemble des secteurs, alors qu'ils n'étaient que 3,2 millions en mars 1998 et moins de 3,0 millions de 1993 à 1997.

Les sortants du système éducatif possédant un emploi ont été le plus souvent recrutés depuis moins de 1 an : 85 % d'entre eux en mars 2000, tandis que 15 % travaillaient déjà dans l'entreprise en mars 1999. Les jeunes sortants bénéficient donc tout particulièrement de la reprise des embauches. Les nouveaux embauchés sont 150 000 de plus en 2000 qu'en 1997 (graphique 3a). Ainsi plus de 6 sortants de 1999 sur dix ont un emploi en mars 2000, pourcentage le plus élevé de la décennie, en hausse de 20 points depuis mars 1997 et de 13 points en deux ans.

71 % des jeunes qui ont achevé leurs études entre 1996 et 1999 ont un emploi en mars 2000 : 82 % des diplômés du supérieur, 72 % des bacheliers, 70 % des diplômés des BEP et CAP, mais 44 % seulement des peu diplômés. Ce sont les meilleures performances enregistrées sur la décennie, sauf pour les peu diplômés qui étaient mieux placés en 1991 et 1992.

(5) - Il s'agit ici d'estimations de l'emploi total, qui intègrent les indépendants et le secteur public.

Les diplômés bénéficient davantage des aides publiques à l'emploi

Fin 1999, 1,1 million de jeunes âgés de 16 à 25 ans bénéficient *d'un emploi avec une aide de l'État*. Parmi eux, plus de 370 000 sont

Tableau 2
Davantage d'emplois aidés pour les jeunes de 16 à 25 ans
En milliers, au 31 décembre

Nature de la mesure	1995	1996	1997	1998	1999
Emploi non marchand	**138**	**109**	**122**	**160**	**194**
Contrat Emplois-jeunes	-	-	22	85	132
Contrat emploi-solidarité	132	96	79	61	51
Contrat emploi consolidé	6	9	9	10	10
Contrat emploi-ville	-	4	12	5	2
Alternance	**466**	**473**	**511**	**543**	**572**
Apprentissage	292	315	338	352	374
Contrat de qualification, d'orientation et d'adaptation	174	158	173	191	198
Emploi marchand hors alternance	**337**	**345**	**333**	**321**	**337**
Contrat Initiative Emploi	29	74	89	66	49
Contrat de Retour à l'Emploi	19	9	7	5	2
Aide pour l'emploi des jeunes	78	50	8	-	-
Abattement temps partiel	140	157	179	192	229
Exo 1er salarié	44	33	30	31	35
Autres mesures *(1)*	27	21	21	27	22
Ensemble	**941**	**927**	**966**	**1 025**	**1 103**
Indicateur du poids dans l'emploi (en %) *(2)*	36	37	38	40	40
Ensemble hors apprentissage	**649**	**612**	**628**	**673**	**729**
Indicateur du poids dans l'emploi (hors apprentissage) (en %) *(2)*	25	24	25	26	26

(1) - Exonérations à l'embauche dans les zones de revitalisation rurale ou redynamisation urbaine, salariés des entreprises d'insertion ou associations intermédiaires, conventions de coopération et aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise.

(2) - Indicateur du poids dans l'emploi : « emplois aidés », fin décembre, rapportés aux emplois des jeunes de la même tranche d'âge en mars de l'année suivante (enquête Emploi, INSEE).

Source : MES-DARES.

Graphiques 3

Plus d'emplois après la fin de la formation initiale depuis 1998

a - Situation l'année suivant le départ de l'école

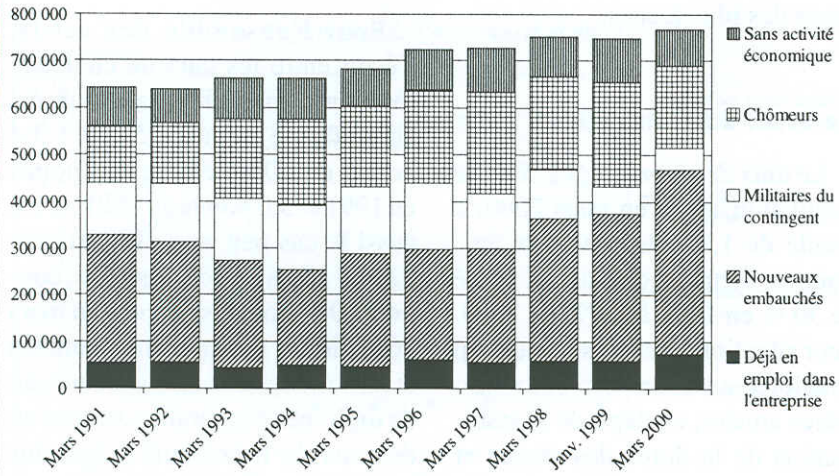

b - Part des jeunes en emploi de 1 à 4 ans après le départ de l'école

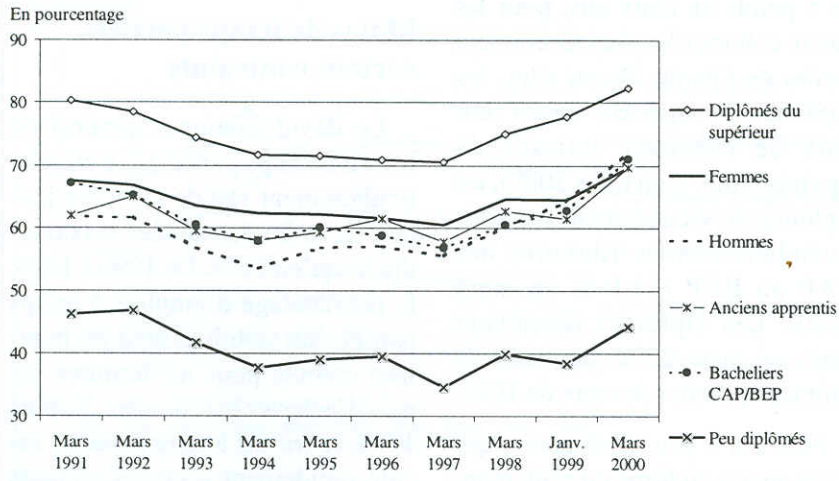

Lecture : graphique 1a – En mars 2000, 470 000 sortants de 1999 ont un emploi (74 000 travaillaient dans la même entreprise en mars 1999 et 396 000 ont été embauchés depuis), 46 000 sont sous les drapeaux, 173 000 au chômage et 79 000 sont économiquement inactifs. Graphique 1b – En mars 2000, 82 % des diplômés du supérieur sortis de formation initiale depuis 1996 travaillent.
Source : INSEE, enquêtes Emploi.

Tableau 3

Plus de diplômés parmi les jeunes (16-25 ans) qui ont fini leurs études et bénéficient d'un emploi aidé (sans apprentis, ni secteur privé)

En pourcentage, au 31 décembre

	1995	1996	1997	1998	1999
Diplômés du supérieur long (I et II)	2,8	2,9	5,0	6,2	7,9
Diplômés du supérieur court (III)	12,3	12,8	14,6	16,7	18,1
Niveau du baccalauréat (IV)	23,4	25,8	29,5	34,7	34,8
Niveau CAP et non qualifiés (V à VI)	61,5	58,4	50,8	42,3	39,1
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : MES-DARES.

apprentis, près de 200 000 ont un contrat de qualification, d'orientation ou d'adaptation, 132 000 sont en « emploi-jeune », 61 000 ont un contrat emploi solidarité (ou consolidé) et 229 000 ont un emploi à temps partiel qui bénéficie d'un abattement des charges sociales (tableau 2).

Davantage de jeunes bénéficient d'emploi aidé dans le secteur public (non marchand) depuis fin 1997. En effet, le développement des contrats « emploi-jeune » est plus important que la baisse des contrats emploi-solidarité. Les jeunes en alternance sont aussi plus nombreux chaque année avec la progression de l'apprentissage. Abstraction faite de l'alternance, le nombre d'emplois aidés est stable dans le secteur privé (marchand) depuis 1995. Sans les apprentis, qui poursuivent leur formation initiale, les différents emplois aidés représentent 25 % des emplois détenus par les jeunes fin 1999 (40 % avec les apprentis). Ce dernier pourcentage est en hausse depuis la fin 1995, après une progression très rapide entre 1990 et 1995 (de 20 à 36 %).

Plus de huit contrats « emploi jeune » sur dix ont au moins le niveau baccalauréat et près de quatre sur dix sont diplômés du supérieur. Le développement de ces contrats « emploi jeune » s'est traduit depuis 1997 par une élévation du niveau moyen de formation de l'ensemble des bénéficiaires qui ont achevé leurs études initiales (tout au moins pour ceux qui sont en alternance ou dans le secteur public *(6)*) (tableau 3). Ce mouvement est amplifié par le recul des contrats emploi solidarité, occupés dans plus de huit cas sur dix par des jeunes ayant au mieux le niveau

(6) - Le niveau de formation est inconnu dans le secteur privé. En incluant les apprentis, qui poursuivent leur formation initiale, la part des niveaux V, Vbis et VI est aussi orientée à la baisse : 75 % fin 1995, 69 % fin 1997, 63 % fin 1998 et 60 % fin 1999.

du CAP. En conséquence, les jeunes diplômés sont actuellement davantage pris en charge par la politique de l'emploi, et ceci concourt à l'amélioration plus rapide de leur situation.

L'étape actuelle de la réforme du service national leur est aussi favorable

La réforme du service national *(7)* a nettement accéléré l'entrée sur le marché du travail des garçons. Pour la première fois de la décennie, les garçons des quatre cohortes les plus récentes détiennent un peu plus souvent un emploi que les filles (graphique 3b) : 72 % des garçons et 70 % des filles en mars 2000, contre 60 % des garçons et 65 % des filles en 1998.

Cette réforme tend aussi, dans sa phase actuelle, à amplifier l'avantage des diplômés. Après leurs études, les garçons les plus jeunes (moins de 21 ans début 2000) n'effectuent plus de service national. Ils entrent donc plus rapidement sur le marché du travail, et sont plus nombreux à rechercher un emploi.

Les plus âgés, presque tous diplômés, peuvent profiter à la fin de leurs études de reports d'incorporation lorsqu'ils ont obtenu un emploi. Ils entrent ainsi plus rapidement sur le marché du travail. Mais comme ceux qui sont sans emploi sont incorporés, ils sont moins nombreux au chômage, à la différence des plus jeunes.

Le recul du chômage

Le *taux de chômage* (10 % de la population active en mars 2000) a reculé de 1,8 point en deux ans. Pour les sortants, ce taux est passé de 30 % en 1998 à 25 % en 2000. Leur situation s'est ainsi beaucoup améliorée au cours des deux dernières années, en dépit de la stabilisation de la durée des études et de la réforme du service national.

La baisse du chômage est aussi de 5 points en deux ans, pour les quatre cohortes les plus récemment sorties de l'école. Parmi elles, les diplômés du supérieur voient leur taux de chômage baisser de 4 points (10,3 % en mars 2000), les diplômés du secondaire de 6 points, bacheliers comme titulaires des CAP ou BEP (18,9 % en mars 2000). Les diplômés retrouvent ainsi, en mars 2000, des taux de chômage proches de ceux de 1992.

Pour les « peu diplômés », qui n'ont aucun diplôme ou seulement un Brevet, le chômage ne baisse que de 1 point. Leur taux de chômage dépasse encore les 40 %, ce qui représente 10 points de plus qu'en 1992.

Pour l'ensemble des actifs, l'écart entre les taux de chômage féminin et masculin n'a jamais été aussi faible depuis 25 ans : 3,4 points en 2000, contre 4,6 points en 1991 et 5,0 points en 1981. C'est aussi le cas peu après la sortie de l'école : 20,8 % pour les filles, contre 17,0 % pour les garçons en mars 2000. Mais l'écart entre hommes et femmes reste important à niveau de diplôme comparable, surtout en dessous du baccalauréat (graphique 4).

Moins de temps partiels, surtout contraints

Le développement général du travail à temps partiel *(8)* a été particulièrement rapide chez les jeunes, de la fin des années soixante-dix jusqu'en 1995. De 1996 à 1998, le pourcentage d'emplois à temps partiel s'est stabilisé, pour les hommes comme pour les femmes venant d'achever leurs études. Depuis 1998, le travail à temps partiel recule rapidement pour les sortants récents, et il a cessé de progresser pour les plus anciens (graphique 5a). Pour les quatre cohortes

Graphique 4
Baisse du chômage
(Taux de chômage de 1 à 4 ans après le départ de l'école)

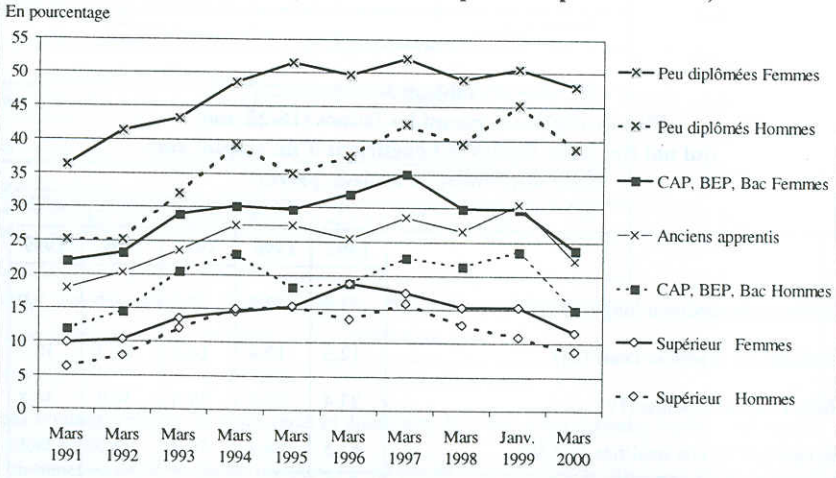

Lecture : pour les diplômés du supérieur des 4 cohortes les plus récentes, les taux de chômage s'élève, en mars 2000, à 9 % pour les hommes et 12 % pour les femmes.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

(7) - La réforme du service national substitue une journée unique d'appel et de préparation à la défense (JAPD) aux 10 mois d'incorporation. La réforme prend effet depuis 1997, pour les garçons nés après 1978. Depuis la fin de l'année 1998, les garçons des générations plus anciennes peuvent eux aussi bénéficier de reports d'incorporation lorsqu'ils ont trouvé un emploi. Dans la phase actuelle, et jusqu'en 2002 (fin des incorporations), la réforme prend effet différemment selon l'âge et donc, aussi, selon le niveau de diplôme.

(8) - C'est le statut particulier du « temps partiel » qui est étudié ici, non le volume horaire de travail. D'après les déclarations aux enquêtes Emploi, les horaires habituels sont toujours orientés à la baisse, un peu plus récemment avec la réduction du temps de travail.

Graphique 5

Pour les jeunes sortis récemment de l'école, le temps partiel recule depuis 1998

a- En fonction de l'ancienneté et du sexe

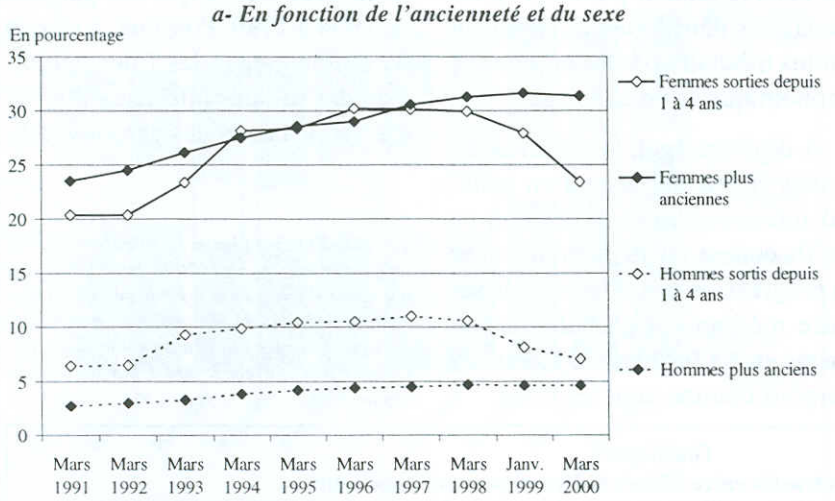

b - En fonction du niveau de diplôme (sortis depuis 1 à 4 ans)

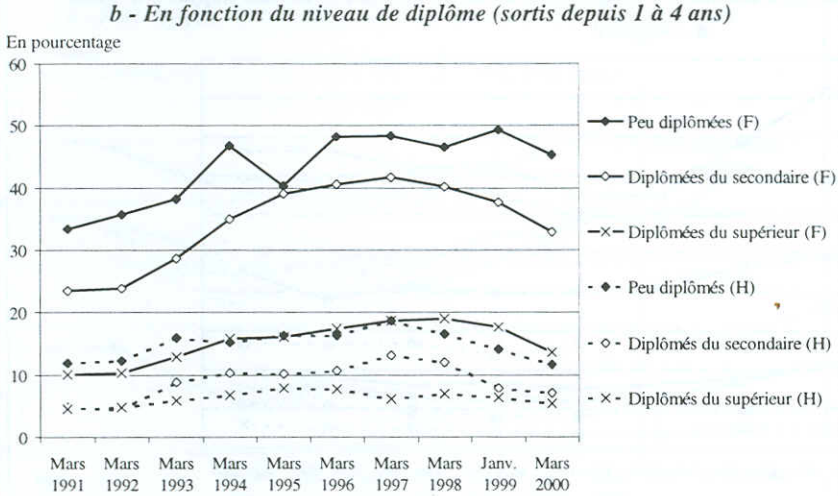

Lecture : sur 100 emplois occupés par des jeunes femmes récemment sorties du système éducatif (ie depuis 1 à 4 ans), 23 sont à temps partiel en mars 2000.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

les plus récentes, 23 % des emplois féminins et 7 % des emplois masculins sont à temps partiel en mars 2000, contre 31 % et 5 % pour leurs aînées.

Chez les jeunes femmes, le temps partiel est trois fois plus fréquent parmi les moins diplômées que parmi les diplômées du supérieur (le rapport est de 2 à 1 pour les hommes). La baisse est rapide depuis 1998, sauf pour les femmes les moins diplômées (graphique 5b).

D'un point de vue général, la politique de l'emploi *(9)* concourt à expliquer l'arrêt du développement du travail à temps partiel. La reprise des embauches a aussi permis à de nombreux jeunes de trouver très vite un travail à temps plein, alors qu'ils étaient plus souvent contraints d'accepter un travail à temps partiel auparavant. En mars 2000, 17 % des emplois féminins et 5 % des emplois masculins des sortants récents sont des *temps partiels contraints*, contre respectivement 22 % et 8 % en 1998.

Sabilisation des contrats temporaires

Les contrats temporaires sont plus fréquents pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2000, la part des *emplois temporaires* est de 36 % pour les quatre cohortes les plus récentes, 16 % pour celles sorties depuis de 5 à 10 ans, et 7 % au-delà.

La montée des contrats temporaires est un trait caractéristique de la gestion de la main d'œuvre des années quatre-vingt-dix, comme en témoigne l'augmentation de la part des contrats temporaires dans les embauches, qui est aussi importante peu après la sortie de l'école qu'ensuite [1]. L'impact a été plus net pour les jeunes, puisqu'ils ont tous été recrutés durant cette période. Avec la reprise, le mouvement commence à s'inverser pour les jeunes diplômés. De même, pour l'ensemble des sortants, la part des emplois temporaires passe de 52 % en 1998 à 48 % en 2000.

Le coup d'arrêt vient des contrats à durée déterminée (CDD), en baisse, alors que l'intérim continue à progresser, notamment pour les postes les moins qualifiés. En mars 2000, parmi les diplômés du supérieur des quatre cohortes les plus récentes, 39 % des nouveaux embauchés ont un contrat temporaire (41 % en 1998), contre 57 % des diplômés du secondaire (59 % en 1998) et plus de 63 % des moins diplômés (comme en 1998).

Les salaires cessent de diminuer

La durée des études supérieures engendre des différences de salaires considérables peu après la fin des études. Les écarts sont beaucoup plus réduits aux niveaux secondaires (graphique 6). Ainsi en mars 2000, pour les hommes qui ont fini leurs études depuis 1996 et travaillent à temps plein, la différence de salaire entre un diplômé du troisième cycle universitaire et un titulaire d'un DUT ou BTS est supérieure à 4 000 francs, contre 2 000 francs environ entre ce der-

(9) - Aides importantes pour le passage aux 35 heures et diminution des aides spécifiques pour les temps partiels.

nier et quelqu'un qui n'a aucun diplôme. Entre un bachelier et un diplômé de CAP ou BEP, la différence s'élève à quelques centaines de francs. Plus on avance dans la carrière, plus ces différences tendent à s'accentuer [14].

Les salaires des sortants récents ont baissé, en francs constants, de 1991 à 1997, pour la plupart des diplômés (DUT et BTS, CAP et BEP, bacheliers). Depuis, la reprise est sensible. Pour les jeunes hommes diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles, la reprise apparaît plus précoce (1996). Pour les jeunes femmes diplômées de « bac+3 » ou « bac+4 », très présentes dans le secteur public [14], les variations dans le temps semblent moins tributaires de la conjoncture économique et du chômage.

À diplôme égal, les salaires, en francs constants, restent en général inférieurs en mars 2000 à ce qu'ils étaient en 1991. Mais, avec la progression des diplômes, le salaire médian est globalement le même en 2000 qu'en 1991, pour les garçons comme pour les filles.

Plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur, les jeunes filles ont perçu des salaires légèrement plus élevés que les garçons de 1994 à 1999. Pourtant, à niveau de diplôme égal, les filles perçoivent des salaires inférieurs d'environ 10 % à ceux des garçons *(10)*.

(10) - Et même plus, si l'on tient compte des temps partiels : en mars 2000, les filles qui ont fini leurs études depuis 1996 ont un salaire médian inférieur de plus de 10 % à celui des garçons. Pour les filles sans diplôme, qui travaillent très souvent à temps partiel, l'écart atteint 35 %.

Graphique 6

Des salaires contrastés entre filières de l'enseignement supérieur

(salaire médian, en francs 2000, des salariés travaillant à temps plein sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans)

a- Garçons

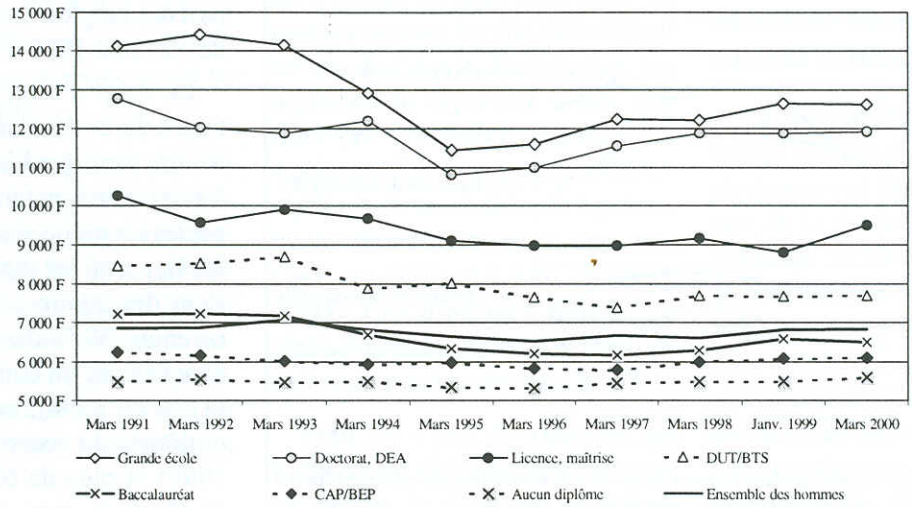

b - Filles

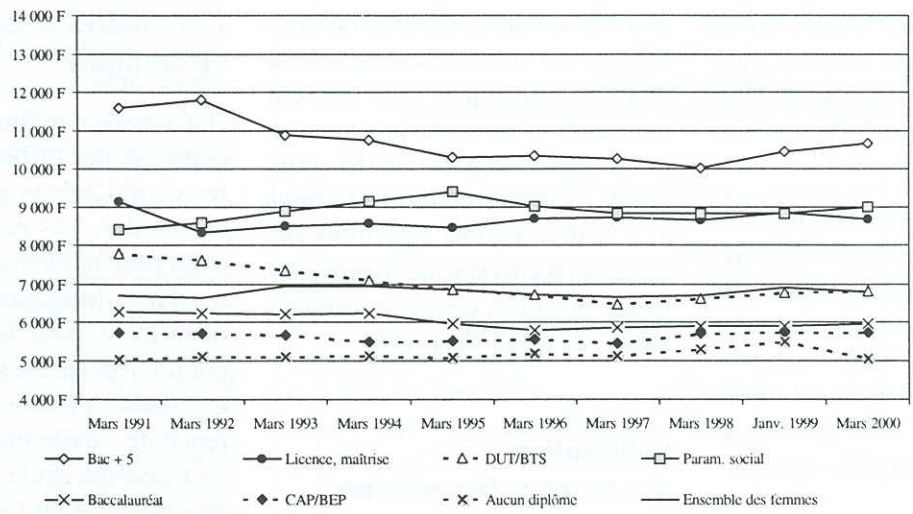

Lecture : peu après la fin de leurs études, la moitié des femmes, salariées à temps plein et diplômées de « bac + 5 » (grandes écoles, troisièmes cycles) touchent au moins 10 600 francs par mois en mars 2000.

Ce sont les salaires (salaires nets et primes) convertis en francs de 2000. Certaines catégories n'ont pas été représentées (les titulaires du Brevet, par exemple).

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Les déclassements cessent d'augmenter

De 1991 à 1997, voire 1998, la qualification des emplois occupés par les jeunes sortis depuis peu du système éducatif s'est dégradée, pour chaque niveau de diplôme. Le pourcentage d'*emplois non qualifiés* (employés ou ouvriers) a augmenté de 8 points pour les diplômés du supérieur court (1 emploi sur 10 en 1997), de 20 points pour les bacheliers (3 emplois sur 10 en 1998) et de 10 points pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (4 emplois sur 10 en 1997) (graphique 7a). Pour les diplômés du supérieur long, ces emplois sans qualification sont restés marginaux, alors que les postes d'ouvriers et d'employés, qualifiés comme non qualifiés, sont passés de 8 % en 1991 à 14 % en 1998.

La dégradation a pris fin en 1998, en particulier pour les bacheliers et les diplômés du supérieur court, qui ont plus souvent accès aux professions supérieures et intermédiaires (graphique 7b). L'accès à ces professions s'est aussi stabilisé pour les titulaires de licences et maîtrises.

Munies de diplômes plus élevés, les jeunes femmes occupent un peu plus souvent un poste supérieur ou intermédiaire (42 % contre 40 %) et moins souvent un poste non qualifié que les jeunes hommes (19 % contre 25 %). Pourtant, comme en matière de salaires, les jeunes femmes sont défavorisées, à niveau de diplôme égal, par rapport à leurs homologues masculins.

Claude MINNI (DARES)
Pascale POULET-COULIBANDO (DP&D).

Graphique 7
Légère reprise de l'accès aux postes qualifiés pour les bacheliers et les diplômés des filières courtes de l'enseignement supérieur

a - Ouvriers et employés non qualifiés

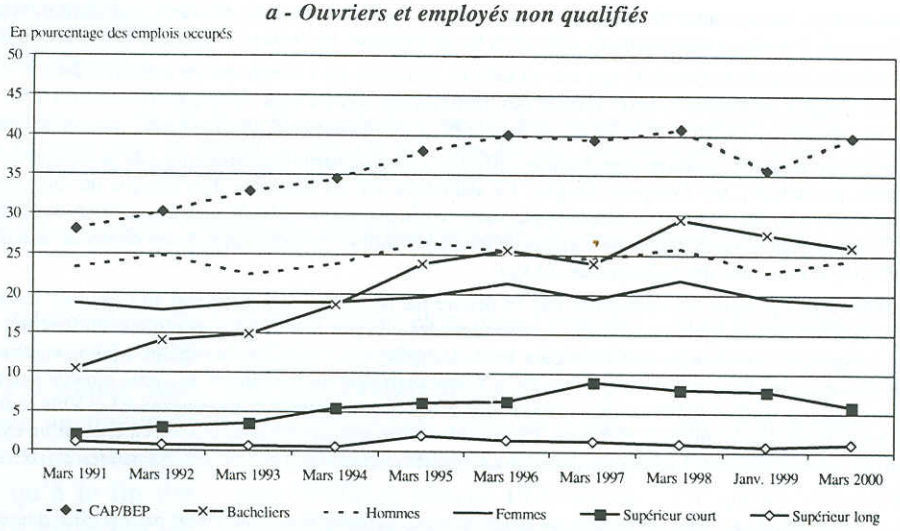

b - Professions intermédiaires et supérieures

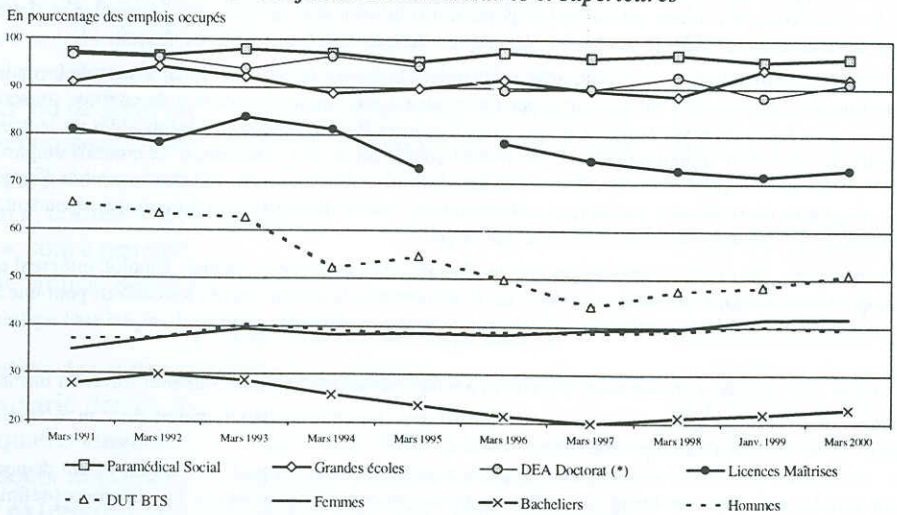

Lecture : sur 100 emplois occupés par des titulaires de diplômes paramédicaux,BTS, DUT ou DEUG (supérieur court) appartenant aux quatre cohortes les plus récentes, six ne sont pas qualifiés en mars 2000 (graphique 7-a et encadré). Parmi les titulaires des BTS et DUT, 51 emplois sur 100 relèvent des professions intermédiaires et supérieures (graphique 7-b).
N.B. : les diplômés des seconds cycles qui se préparent à l'enseignement ont été comptabilisés avec les diplômés du troisième cycle jusqu'en 1995, À partir de 1996, ils ont été réintroduits parmi les diplômés du second cycle, dont ils relèvent le poids des professions supérieures et intermédiaires dans les emplois.
Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Encadré 1

DÉFINITIONS, SOURCES ET MODES DE CALCUL

Nombre de sortants de formation initiale

Les statistiques sur les sortants de formation initiale sont des approximations, actuellement à +/- 20 000 pour le total. La sortie de formation initiale est la première interruption de formation d'au moins 1 an. Elle ne coïncide pas toujours avec l'entrée dans la vie active, bien que ce soit le cas le plus fréquent. L'entrée dans la vie active est plus précoce, par exemple, pour les apprentis et les étudiants salariés. Avec cette définition, les quantités de sortants peuvent être approchées à partir des statistiques scolaires, comme à partir des enquêtes générales sur la population. Cela permet aussi de vérifier la cohérence entre les estimations.

Avec les statistiques scolaires, la variation des effectifs scolarisés et le nombre des entrants (connus par les enquêtes sur les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis) permettent d'évaluer un nombre de sortants du système éducatif. Avec les enquêtes générales auprès des ménages, les sortants du système éducatif peuvent être identifiés directement, en interrogeant les individus sur le moment où ils finissent leurs études (enquêtes Emploi, par exemple). Dans un cas comme dans l'autre, les émigrants et les immigrants récents ne sont pas pris en compte.

D'après les variations d'effectifs scolarisés, 8 056 500 élèves, étudiants et apprentis ont été recensés en 1999-2000 (effectifs définitifs), contre 8 070 600 en 1998-1999. Entre temps, 763 600 jeunes sont passés de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sont entrants dans l'enseignement secondaire. De l'ordre de 5 000 sont décédés. 763 600 entrées, moins la variation des effectifs inscrits (- 14 100) et moins 5 000 disparitions par décès donne 772 700 sortants. Cet indicateur peut être sensible aux changements d'enquêtes (l'à-coup de 1992, par exemple, coïncide avec le début de l'informatisation de l'enquête sur les collèges et lycées).

L'enquête Emploi de l'INSEE permet d'estimer l'année de sortie de formation initiale à partir des déclarations sur le moment de la fin des études (année ou âge) et de diverses informations sur les apprentis permettant de situer les fins d'apprentissage. Les fins d'apprentissage sont assimilées aux fins d'étude, sous l'hypothèse qu'un apprentissage dure en général 2 ans, l'hypothèse des estimations faites antérieurement d'apprentissages en 3 ans était un peu réductrice. Enfin, l'enquête Emploi a eu lieu en 1999 en janvier (et non en mars), ce qui n'est pas sans conséquence sur les indicateurs.

Durée moyenne des études : ou espérance de scolarité, c'est la somme, une année donnée, des taux de scolarisation par années d'âges. Ici, pour séparer l'évolution de l'entrée en maternelle de celle de la fin de scolarité, on évalue l'espérance de scolarisation à 13 ans.

La variation de l'espérance de scolarisation à 13 ans est, en théorie, identique au « coefficient de rétention dans le système éducatif ». Celui-ci montre ce que les sortants représentent dans l'effectif des habitants des mêmes âges : quand la rétention est 0 %, 100 % des classes d'âges concernées sortent ; quand la rétention est de 20 %, seulement 80 % des habitants d'âges concernés sortent du système éducatif.

Générations fictives en âge de sortir de formation initiale : effectifs évalués à partir des estimations de population totale de l'INSEE et des âges de sortie fournis, notamment, par l'enquête Emploi. La statistique sur les habitants tient compte du recensement de 1999. La génération fictive des habitants « en âge de sortir de formation initiale » est la somme, de 14 à 30 ans, des effectifs des générations vivant en France métropolitaine, pondérée par le pourcentage de sortants de formation initiale au même âge. Si les élèves arrêtaient tous leurs études à 16 ans ce serait les effectifs d'ensemble des habitants de cet âge.

Niveaux de formation : regroupement des formations mis en oeuvre par le Commissariat général au Plan dans les années soixante, et appliqué, par extension, aux sortants du système éducatif. Les sortants des niveaux I, II et III sont répartis en fonction du niveau de leur *diplôme* d'enseignement supérieur : licence au minimum pour les I-II, diplôme « bac + 2 » ou diplômes paramédicaux et sociaux post-baccalauréat pour le III. En revanche, les sortants des niveaux IV et V sont regroupés en fonction de la *classe atteinte* : au moins la terminale pour le IV, au moins une terminale de CAP/BEP ou une seconde pour le V. Les **non-qualifiés** des niveaux VI et Vbis sont sortis du système éducatif en cours de premier cycle (après une 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, ou une classe pré-professionnelle), ou en cours d'un cycle comparable de l'enseignement spécialisé, ou encore avant l'année terminale d'un second cycle court (4ème et 3ème préparatoires, 1ère année de CAP, ou seconde professionnelle).

Enquête Emploi : enquête réalisée en mars de chaque année (janvier exceptionnellement en 1999) par l'INSEE auprès d'un échantillon de logements. En absence de l'intéressé (militaire du contingent, etc), un tiers fournit les informations. Le taux de sondage est d'environ 1/300 : les effectifs et les pourcentages estimés sur de petites populations doivent être interprétés avec prudence. Toutes les estimations d'emploi et de chômage données dans cette étude se réfèrent aux normes du Bureau International du Travail.

Emploi aidé : emploi faisant l'objet d'aides de l'État : prise en charge des cotisations sociales, financement de formations associées, etc. Les sommes versées au titre de l'emploi aidé sont connues par l'administration, comme le nombre de contrats souscrits. La plupart des statistiques administratives sont disponibles par tranches d'âge. Dans l'enquête Emploi, certains emplois aidés du secteur privé ne sont pas repérés (seuls sont connus les contrats d'apprentissage, les contrats de qualification et d'orientation, les contrats emploi-solidarité, emploi consolidé ou emploi ville, les contrats « emploi jeune » et les « Contrats Initiative Emploi »). Par ailleurs le nombre d'emplois aidés identifié à partir de l'enquête est plus faible que celui des statistiques administratives, car les jeunes (ou les parents qui répondent à leur place) n'ont pas toujours une connaissance précise des aides dont bénéficie leur emploi.

Contrat d'emploi temporaire : les emplois temporaires, tels qu'ils sont ici repérés dans l'enquête Emploi, intègrent quatre grands types de contrat : les missions d'intérim ; les contrats saisonniers ou à durée déterminée du secteur privé ; les contrats pour une durée limitée et les vacataires, auxiliaires ou pigistes de la fonction publique ; enfin, les stages rémunérés et les contrats d'emploi aidé repérés par l'enquête (cf. ci-dessus).

Temps partiel contraint : il s'agit des personnes qui travaillent à temps partiel et déclarent souhaiter travailler davantage.

Nouveaux embauchés : individus occupant un emploi et travaillant dans l'entreprise depuis moins de 1 an, d'après la date et le mois d'entrée dans l'entreprise qu'ils déclarent à l'enquête Emploi.

Taux de chômage : nombre de personnes sans emploi, recherchant activement un emploi et immédiatement disponibles, rapporté au nombre « d'actifs », que sont les personnes occupant un emploi, les jeunes du contingent, ainsi que les chômeurs (définition recommandée par le Bureau International du Travail).

Emploi non qualifié : c'est l'ensemble des ouvriers non qualifiés, qui constituent dans la nomenclature PCS une catégorie particulière, et des employés non qualifiés, qui n'y sont pas directement repérés et qui font l'objet d'un regroupement *ad hoc* de professions détaillées. On a retenu ici la clé d'agrégation proposée par Bisault, Destival et Goux dans « Économie et Statistique » n° 247 (1994) pour être cohérent avec l'étude précédente [2].